Image not found or type unknown

Clé refusée à un copropriétaire pour parties communes

Par **Boubou1977**, le **17/10/2011** à **22:02**

Bonjour,

Je suis copropriétaire, et aussi bien mon syndic que le conseil syndical refuse de me donner l'accès à des parties communes (la chaufferie notamment, mais aussi une salle commune, toutes bien décrites dans le réglement intérieur comme étant des parties communes, et auxquels tout copropriétaire en a la jouissance).

J'ai réussi à me faire prêter (très temporairement) les clés de cette chaufferie, et j'en ai profité pour discrètement faire un double, afin d'y avoir accès. Je compte en informer les CS devant le fait accompli, mais est-ce que je risque quelque chose légalement ?

Merci de votre réponse

Par **youris**, le **17/10/2011** à **23:46**

bjr,
que vous demandez à avoir aux salles communes est normal, par contre l'accès à une chaufferie ne peut être accessible qu'aux personnes en charge de son entretien et non pas n'importe quelles fussent-elles copropriétaires car c'est un local technique à accès réservé.
cdt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés